

Energie, climat

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

*Direction générale de l'énergie
et du climat*

**Arrêté du 9 novembre 2009 portant nomination au conseil d'administration
de la caisse centrale d'activités sociales des industries électriques et gazières**

NOR : DEVE0926713A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Par arrêté du ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat en date du 9 novembre 2009, sont nommés membres du conseil d'administration de la caisse centrale d'activités sociales des industries électriques et gazières :

Sur proposition de la Fédération nationale des mines et de l'énergie CGT :

En tant que membres titulaires

M. Christian Féréol ;
M. Michel Lebouc ;
M. Fiore d'Ascoli ;
Mme Simone Jantou ;
M. Gérard Duplé ;
M. Michaël Fieschi ;
M. Christophe Gaston ;
M. Jean-Claude Dougnac ;
M. Martial Savel ;
Mme Evelyne Valentin ;
Mme Valérie Védrine.

En tant que membres suppléants

Mme France-Lyse Bagassien ;
M. Christophe Baldes ;
M. Jean Michel Bevilacqua ;
M. Jean-Luc Borde ;
M. Nicolas Cano ;
M. Joël Capra ;
M. Nicolas Cornu ;
Mme Cécile David ;
M. Yannick David ;
M. Christian Langeois ;
M. Philippe Signorino-Gelo.

Sur proposition de la fédération chimie-énergie CFDT :

En tant que membres titulaires

M. Bernard Derudet ;
M. Maxime Le Ru ;
M. Joël Pousset ;
M. Philippe Rolland.

En tant que membres suppléants

M. Eric Charnay ;
M. Pierre Dehais ;
M. Vincent Nizart ;
M. Frédéric Tattu.

Sur proposition de la Fédération nationale de l'énergie et des mines CGT-FO :

En tant que membres titulaires

M. Alain Morel ;
M. Roger Corai.

En tant que membres suppléants

M. Patrick Caron ;
Mme Martine Pezet.

Sur proposition de la fédération CFE-CGC des industries électriques et gazières :

En tant que membre titulaire

M. Patrick Cuffet.

En tant que membre suppléant

M. Bruno Le Bivic.